



**CCI MÉTROPOLITAINE
BRETAGNE OUEST**

Urban

Courrier reçu le

27 SEP. 2022

Suivi par : *ADS*

Copie à :

Le Président

M. Yvan MOULLEC
Mairie
Rue du Général de Gaulle
29780 PLOUHINEC

Département Entreprises et Territoire

JFG-PLC-LL-CS-2022-016
Tél. 02 98 98 29 29 - Fax 02 98 98 29 46

**Objet : Modification simplifiée n°5 du
PLU de la commune de Plouhinec**

Quimper, le 22 septembre 2022

Monsieur le Maire, *Yvan,*

Par le courrier du 3 août 2022, vous sollicitez l'avis de la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne Ouest sur la nouvelle délibération du Conseil municipal de Plouhinec prescrivant la modification n°5 de son Plan local d'urbanisme (PLU).

Ce projet prévoit la délimitation des 3 secteurs déjà urbanisés (SDU) qui ont été identifiés par le SCoT Ouest Cornouaille.

Après une étude attentive du dossier présenté, la Chambre de commerce et d'industrie métropolitaine Bretagne ouest émet un avis favorable.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

Jean-François GARREC

cordialement